

de rappeler aussi que l'hospice de la Charité de Lyon était obligé, en 1742, d'avoir deux moulins sur le Rhône pour son seul usage. Le recteur, chargé de l'inspection et de la direction de ce service si important pour les pauvres, pouvait choisir sur le fleuve l'endroit qui lui semblait le plus commode pour y faire placer ses moulins; le consulat, en faveur des malheureux secourus par cet hospice, accordait toujours au recteur, et par préférence, le droit d'occuper le lieu qu'il désignait; MM. les trésoriers de France en faisaient autant quand ce lieu choisi se trouvait en dehors de la ville. Les moulins de la Charité, n'étant pas toujours en activité pour son service, ils étaient quelquefois pour cet établissement une source de revenus directs; car lorsque la quantité de farine nécessaire à l'usage de la maison pour un certain temps était réunie dans ses magasins, le recteur pouvait alors faire moudre au profit des indigents les blés que les bourgeois envoyaient dans ses moulins. L'hospitalier chargé de prendre le grain chez les particuliers, le faisait peser, porter au moulin, constatait le poids de la farine à sa sortie et la renvoyait à ceux à qui elle appartenait.

Lorsqu'en 1764 le sieur Morand, architecte de Lyon, à qui nous devons le pont qui porte son nom, rédigea pour l'Hôtel-Dieu un plan en forme circulaire, indiquant l'agrandissement de la Ville sur le terrain des Brotteaux, lequel plan s'étendait au midi jusqu'à la rue de Laurencin, après laquelle devait se trouver un jardin public, les moulins de la Ville déplacés par suite des remblais qui devaient être exécutés pour la réalisation de ce nouveau projet, eurent leur place marquée sur le Rhône, à la tête de la chaussée qui prenait alors le nom de Chaussée-d'Oullins.. Là devait être construit un canal reliant le Rhône et la Saône et passant le long d'un jardin, dont les extrémités aboutissaient également aux deux fleuves. En 1738, Delorme, architecte, avait